



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 17/2015

Remplacement d'un véhicule porte-outils

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

jeudi 15 octobre 2015

mercredi 21 octobre 2015

Combles Maison Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Le secteur de l'entretien du domaine public a pour mission d'assurer le maintien de la propreté, d'entretenir les infrastructures et les espaces verts ainsi que toutes les prestations liées au déneigement des routes.

Dans ce cadre, et faisant suite aux précédents préavis de 2012 et 2014, la Municipalité poursuit sa politique de remplacement et de modernisation de la flotte des véhicules du secteur voirie.

Le présent préavis propose de remplacer l'actuel véhicule de la marque AEBI mis en circulation en 1990, actuellement immobilisé par une panne économiquement pas supportable en raison de la vétusté du véhicule, par un nouveau véhicule de même type, mais de nouvelle génération de la marque AEBI.

Coût du renouvellement

- Transporteur AEBI TP 48 P		CHF	100'000.-
- Pont basculant		CHF	14'000.-
- Saleuse		CHF	32'000.-
- Lame à neige		CHF	15'500.-
- Rabais supplémentaire	./.	<u>CHF</u>	<u>1'500.-</u>
Total net TTC		CHF	160'000.-

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis N° 17/2015 de la Municipalité du 28 septembre 2015
où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. **d'autoriser la Municipalité à acquérir un nouveau véhicule ;**
2. **d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 160'000.- ;**
3. **de laisser la compétence à la Municipalité quant au mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
4. **d'amortir l'investissement sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 16'000.- par année, chapitre 431, la 1^{ère} fois au budget 2017.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 septembre 2015

Déléguée de la Municipalité : Madame Nicole Gross